

Commune de LA TOUCHE
Compte rendu du Conseil Municipal
29 janvier 2020

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 29/01/2020, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Jean-Jacques Garde.

Etaient présents : Jean-Jacques GARDE, Serge JEAN, Sandrine REY, Yannick DEPLANTE, Andrée GOZNIAK, Martine DERRIEU, Nathalie PASCAL-TERRAS, Vincent DEQUAE, Mario SPECOGNA.

Absents excusés : Valérie FOURRES, Jean-Claude BAUDON

Secrétaire de séance : Yannick DEPLANTE

1. FINANCES

- **Demande de subvention à la région pour mise en place de la vidéosurveillance**
DM2020_355

Le Maire expose : à plusieurs reprises nous avons constaté des délits sur notre parking municipal situé chemin de Marguerie, d'où la nécessité d'installer un dispositif de vidéosurveillance, projet validé par la Commission Départementale des Systèmes de Vidéo protection de la préfecture en date du 9 décembre 2019 .La durée de validité de l'autorisation étant de cinq ans le Maire propose que l'installation du système soit réalisé cette année.

Le montant des travaux s'élève à 25.056,20 € HT (30.067,44 € TTC)

Le conseil municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants, ACCEPTE de réaliser l'installation du système de vidéo protection pour un montant de 25.056,20 € HT (30.067,44 € TTC) établi par l'entreprise SPIE.
et SOLLICITE de la REGION la subvention correspondante.

- **Achat de porte-manteaux pour le périscolaire : Affectation en section investissement**
DM2020_356

Le Maire propose d'acheter un porte-manteau mobile pour le périscolaire.

Le montant s'élève environ à 200.00 € HT.

Le conseil municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants, ACCEPTE d'acheter un porte-manteau mobile pour un montant d'environ 200.00 € HT.

- **Achat de matériel de voirie pour places de parking: Affectation en section investissement**

DM2020_357

Le Maire propose d'acheter du matériel pour la voirie :

Plots routiers rétro réfléchissants saillie de 11.5mm.

Panneau signalétique appropriée informant le public de la présence de caméras visionnant la voie publique selon arrêté n°26-2019-12-19-022 du préfet en date du 19 décembre 2019.

Le conseil municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité **ACCEPTÉ** d'acheter le matériel désigné ci-dessus.

- **Attribution d'une subvention à X SPORT DROME**

DM 2020_358

Le conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants décide d'allouer une subvention de 100 € (cent euros) à l'Association X SPORT DROME sur le budget 2020. L'Association X SPORT DROME organise des compétitions de Vétathlon.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours au compte 6574(divers).

2. ONF

- **Intégration de 4 parcelles à la forêt communale**

DM2020_359

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application du courrier de la DDT Drôme du 17/10/2017, les services de l'Office National des Forêts ont procédé à une étude complète de la situation foncière des terrains appartenant à la commune.

Il s'avère que 4 nouvelles parcelles cadastrales ont aussi un intérêt forestier. La commune souhaite la prise d'un arrêté Préfectoral pour leur application du Régime Forestier et les incorporer à la forêt communale.

Projet d'application du Régime Forestier :

- Territoire communal de LA TOUCHE :

SECTION	N°PLAN	ADRESSE	GR/SS GR	Contenance HA
C	176	LA MONTAGNE	BT	0,1642
C	177	LA MONTAGNE	BT	1,8779
D	141	ROCHE GOIRAND	BT	0,3344
D	153	ROCHE GOIRAND	BT	2,2969
TOTAL				4,6734

La commune souhaite la prise d'un arrêté Préfectoral pour mettre à jour le foncier de la forêt

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander la prise de cet arrêté Préfectoral.

La surface de la forêt Communale sur le territoire communal de LA TOUCHE sera après application du Régime Forestier de **151 hectares 62 ares 20 centiares**.

La forêt communale sur le territoire communal de LA TOUCHE sera composée des parcelles suivantes :

SECTION	N°PLAN	ADRESSE	GR/SS GR	NAT CULT	Contenance HA
C	62	LANCON	BT		2,2056
C	63	LANCON	BT		0,0838
C	78	LA MONTAGNE	L	PATUR	3,9775
C	79	LA MONTAGNE	BT		10,6297
C	83	LA MONTAGNE	L	PATUR	0,6794

C	86	LA MONTAGNE	L		2,8826
C	95	LA MONTAGNE	BT		12,1842
C	100	LA MONTAGNE	BT		4,7743
C	101	LA MONTAGNE	BT		0,1730
C	102	LA MONTAGNE	BT		0,3090
C	103	LA MONTAGNE	BT		0,0204
C	104	LA MONTAGNE	BT		19,1217
C	106	LA MONTAGNE	BT		10,4010
C	109	LA MONTAGNE	BT		10,0227
C	117	LA MONTAGNE	BT		0,4940
C	118	LA MONTAGNE	BT		0,0130
C	120	LA MONTAGNE	BT		0,4655
C	123	LA MONTAGNE	BT		0,6741
C	124	LA MONTAGNE	BT		0,0336
C	125	LA MONTAGNE	L	PATUR	5,8406
C	126	LA MONTAGNE	L		1,4386
C	176	LA MONTAGNE	BT		0,1642
C	177	LA MONTAGNE	BT		1,8779
C	186	LANCON	BT		7,4080
D	116	MARGUERIE	L	PATUR	1,1915
D	127	MARGUERIE			2,1922
D	128	MARGUERIE	BT		0,5880
D	129	MARGUERIE			17,7124
D	130	ROCHE GOIRAND			2,2729
D	141	ROCHE GOIRAND	BT		0,3344
D	146	ROCHE GOIRAND			10,0355
D	149	ROCHE GOIRAND	BT		2,3788
D	153	ROCHE GOIRAND	BT		2,2969
D	190	ROUBINET			10,9993
D	197	ROUBINET			5,7457
TOTAL					151,6220

Le conseil municipal est d'accord.
 Décision prise à l'unanimité des votants.

3. VOIRIE

- Mise en sens unique du Chemin Chevalier

DM2020_360

Le Maire expose : le manque de visibilité au débouché sur la RD 127, l'obligation de prévenir les accidents de la circulation pour les véhicules à moteur, motocycles et cycles empruntant ce chemin, légitimement de mettre en sens unique le Chemin Chevalier. (voie communale n°9).

Le conseil municipal est d'accord.
 Décision prise à l'unanimité des votants.

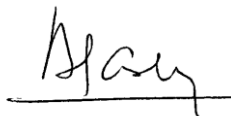
QUESTIONS DIVERSES

Marché : Monsieur Vincent DEQUAE demande la mise en place d'une commission marché. Celle-ci sera extra-municipale et trimestrielle (d'avril à décembre) regroupant les acteurs du marché.

Elections Municipales : tenue du bureau de vote le dimanche 15 mars, par période de 2h.

Repas Républicain : Il est prévu le 18 juillet 2020.

Le Maire,
Jean-Jacques GARDE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JJ Garde', is written above a horizontal line.